
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 7 février 2023 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget le maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de Grand Lieu Communauté (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2022 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2022 :	40 903
- Population DGF au 01.01.2022 :	41 157
- Potentiel fiscal :	12 591 299 €
- Potentiel fiscal par habitant :	305,93 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2022 :	503 774 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2022 :	12,24 €
- Dotation de compensation 2022 :	848 382 €

B- Ratios financiers 202 de Grand Lieu Communauté

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budgets principaux)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	321,64
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	344,85
3	Dépenses d'équipement brut / population	329,36
4	Encours de dette / population (2) (3)	185,69
5	DGF / population	31,76
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,14 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,30 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	95,51 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	53,85 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,07 %

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

A- Budget principal 2023

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 613 565,00 €	22 613 565,00 €
Investissement	12 758 099,00 €	12 758 099,00 €
TOTAL	35 371 664,00 €	35 371 664,00 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2023

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 6)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 207 393,00 €	33 207 393,00 €
Investissement	27 687 814,00 €	27 687 814,00 €
TOTAL	60 895 207,00 €	60 895 207,00 €

3- LES RECETTES FISCALES 2023

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,415 millions d'€
Fraction de TVA (ex TH)	3,840 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,006 millions d'€
Fraction de TVA (ex CVAE)	2,506 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,473 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,215 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,175 million d'€
Taxe GEMAPI	0,186 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TAXE D'HABITATION	7,97%	7,97%				7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

La dette actuelle est composée de 18 contrats pour un capital restant dû de 11,7 millions d'€ au 01/01/2023.

Les emprunts financent pour 47 % la Gendarmerie de St Philbert, 16 % les mobilités, 30 % l'assainissement collectif, 2 % pour les aménagements de parcs d'activités, 4% pour les déchetteries et pour 1 % pour les équipements aquatiques.

5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Au 1^{er} janvier 2023, la collectivité comptait 87 agents soit 77,8 emplois équivalents temps plein.